

Lettre de participation à l'enseignement religieux spécial ainsi qu'à l'enseignement spécial en éthique

Une caractéristique du système d'éducation publique en NSW est la possibilité de consacrer du temps en classe à l'enseignement à l'éthique, à la foi et à la moralité d'un point de vue religieux ou non religieux, au choix des parents/tuteurs.

Le site Web de l'école (lien ci-dessous) fournit des informations sur ces options afin de soutenir le choix des parents/tuteurs.

Lien Web de l'école

Un parent/tuteur peut à tout moment informer l'école par écrit qu'il souhaite modifier sa décision. Les élèves continueront à bénéficier du même régime que l'année précédente, à moins qu'un parent/tuteur n'ait demandé un changement par écrit.

Si votre option préférée de l'enseignement religieux spécial (Special Religious Education (SRE)) ou l'enseignement spécial en éthique (Special Education in Ethics (SEE)) n'est pas disponible, veuillez contacter le fournisseur agréé. Les élèves qui ne suivent pas l'enseignement religieux spécial ou l'enseignement spécial en éthique bénéficient d'activités significatives alternatives supervisées.

Pour en savoir plus sur l'enseignement religieux spécial et l'enseignement spécial en éthique, y compris la liste des prestataires agréés, veuillez consulter : [Religion et éthique](#)

Nom de l'école

Les options suivantes sont disponibles dans l'école mentionnée ci-dessus. Veuillez choisir une option si vous souhaitez que votre enfant fréquente SRE et cochez la case à côté de votre choix.

SRE Options (SRE Options)

- Option 1 _____
- Option 2 _____
- Option 3 _____
- Option 4 _____
- Option 5 _____
- Option 6 _____
- Option 7 _____

OU

Veuillez cocher cette case si vous ne souhaitez pas que votre enfant assiste à SRE.
(Student will not participate in SRE)

Veillez compléter les informations ci-dessous en anglais, signer et renvoyer cette note à l'école.

Nom de l'élève _____ Année scolaire _____
Student name Year

Signature du parent/tuteur _____ Date _____
Signature of parent/carer Date

Service d'interprétation téléphonique

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations et avoir recours à un interprète, veuillez appeler le service d'interprétation téléphonique au 131 450 et demander un interprète dans votre langue. Indiquez à l'opératrice le numéro de téléphone que vous souhaitez appeler et elle mettra un interprète en ligne pour vous aider dans la conversation. Ce service ne vous sera pas facturé.

Si vous avez choisi l'enseignement religieux spécial ou l'enseignement spécial en éthique, vous confirmez que, ce faisant, vous consentez à ce que le ministère fournisse le nom de votre enfant au prestataire agréé désigné. Le ministère est tenu d'obtenir votre consentement en vertu de l'article 26 de la loi de 1998 (NSW) sur la protection de la vie privée et des données personnelles afin de ne pas avoir à se conformer à l'article 19, qui s'appliquerait autrement pour empêcher le ministère de fournir le nom de votre enfant.